

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil municipal de la Corporation du Canton Joly, district de Montreal, tenue à la Salle ordinaire des Séances le Sept Janvier 1918 à 10 h/heure.  
 Comté Labelle du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents. Lesdits  
 Conseillers : Jules Brassard et Albie Brousseau.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté la séance est adjournée au lundi 15 Janvier, cet adjournement est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jules Brassard  
 Seconde par Albie Brousseau

et qu'un avis en soit donné aux Conseillers Absents.

av. 6/1.1.18  
 L. Jules Brassard  
 L. Labelle  
 L. Brousseau  
 F. Davis  
 P. Labelle fils.

Jules Ledoux  
 Secrétaire

Adopté Unaniment.  
 Louis Duboisville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je soussigné Jules Brassard cultivateur du Canton Joly district de Montreal nommé Président d'Élection par les électeurs présents à Comté Labelle l'assemblée pour remplacer le Secrétaire Trésorier Jules Ledoux Président d'office momentanément empêché, pour procéder à la mise en nomination des candidats pour les places de Conseillers de la Municipalité du Canton Joly jure sur le sainte Ewangile de bien fidèlement et impartiallement remplir les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

et j'ai signé  
 Signé - Jules Brassard

Assermenté devant moi à Labelle  
 ce neuvième jour de Janvier 1918

Signé - Jules Ledoux

C.C.S  
 pour le district de Montreal.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Aux habitants du Canton Joly.  
 distict de L'Isle Joly Avis public est fait les présentes donne par Jules Leclerc  
 Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité Président d'office  
 à l'Election de 1918, que la mise en nomination des trois  
 candidats au remplacement des trois conseillers sortants de  
 charge Messieurs J. B. Léonard, Gustave Brisson et Julien Brassard  
 aura lieu le mercredi huit janvier mil neuf cent dix huit  
 entre dix heures et midi à la Salle Publique du Village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la présentation  
 des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats  
 à dire pour les dites charges, j'ordonne que la rotation  
 se fasse le lendemain jeudi dix janvier mil neuf cent  
 dix huit de huit heures du matin à six heures du soir  
 à la dite Salle Publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par commission Charles Laprue comme mon  
 Secrétaire d'Election.

Donné à Labelle ce vingt neuvième jour de Décembre  
 mil neuf cent dix sept.

Jules Leclerc  
 Secrétaire  
 President d'Election

Province de Québec Je l'oussigne Jules Leclerc domicilié dans Labelle dépose et dit:  
 Municipalité que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant  
 du Canton Joly une copie à chacun des endroits suivant savoir: Sur la façade de  
 l'Eglise catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de  
 la Salle publique le vingt neuvième jour de Décembre mil  
 neuf cent dix sept entre six et sept heures de l'après midi et  
 en le lisant à la porte de la dite Eglise. à l'issue du Service  
 Divin du Latin le trentième jour de Décembre mil neuf cent  
 dix sept étant le Dimanche suivant immédiatement le jour  
 où cet avis a été affiché comme sur dit.

En foi de quoi je donne ce certificat le trente et  
 unième jour de Décembre mil neuf cent dix sept

Jules Leclerc  
 Secrétaire  
 President d'Election

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly district de Jonquière tenue le neuvième jour de janvier mil neuf cent dix huit à dix heures du matin Comptabilisée à la Salle Publique de la Municipalité du Village de L'Isle-Verte conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par M. Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité du Canton Joly, Président d'Élection, le Vingt-neuvième jour de Décembre mil neuf cent dix-sept, publié en la dite Municipalité, tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil Sous la Présidence de M. Jules Ledoux Secrétaire Trésorier Président d'Élection en vertu de l'article 250 du code municipal et d'une résolution passée en conseil à la séance du 3 Décembre 1917.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Élection fait lire l'avis donné pour la présente Election déclare l'assemblée ouverte et requiert l'assentiment des électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

Ont été mis en nomination comme conseillers :

Proposé par Messieurs Arthur Laboulière secondé par Monsieur P. E. Forget que Messieurs Pacificus Labelle fils d'Uziel, Gustave Brison et Julien Brassard tous trois cultivateurs du dit Canton Joly soient mis en nomination comme conseillers de la Paroisse du Canton Joly.

Advenant l'heure de midi et ayant été mis en nomination au total de candidats qu'il y en avait à élire pour les charges de 3 conseillers sortants. L'Élection est déclarée close et le Président proclame élus par acclamation les candidats ci-dessous nommés.

M. le 3 conseiller  
Le 10-1-18  
av. J. Laboulière  
Le 10-1-18  
en conséquence messieurs Pacificus Labelle fils d'Uziel, Gustave Brison et Julien Brassard sont élus conseillers locaux de la Municipalité du Canton Joly.

Donné à L'Isle-Verte ce neuvième jour de janvier mil neuf cent dix huit. *Julien Brassard*

Président nommé par les électeurs présents à l'assemblée en remplacement de Jules Ledoux Président l'officier momentanément empêché

Canada    Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec je Julian Brassard cultivateur du Canton Joly ayant été récemment élu  
district de Fontenay, Conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes Evangiles  
comté Labelle que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et ce  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
soit en aide. et j'ai signé Julian Brassard

assermentation devant moi à Labelle  
le 15<sup>me</sup> Jour de Janvier 1918

*Julian Brassard*

Canada    Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec P.-A. Labelle fils cultivateur du Canton Joly ayant été récemment élu  
district de Fontenay, Conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes  
Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé  
assermentation devant moi à Labelle  
le 13<sup>me</sup> Jour de Février 1918 Paefague Labelle

Canada    Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec je cultivateur du Canton Joly ayant été récemment élu  
district de Fontenay, Conseiller de la Municipalité du Canton Joly. Jure sur les Saintes  
Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé  
assermentation devant moi à Labelle Gustave Bessette  
le 13<sup>me</sup> Jour de Janvier 1918.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly comme suite  
décret de l'ordre du jour à l'affournement fait de quorum en séance du 7 courant et avis donné aux  
 Comtés Labelle Conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances le 15 Janvier 1918.  
 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal  
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire  
 Louis Jolinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Ulysse Brousseau  
 et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Ulysse Brousseau  
 Secondé par " Julian Brassard  
 que les minutes des séances des 3 Décembre 1917 et 7 courant soient  
 acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ulysse Brousseau  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 assortiment de séance que M<sup>e</sup> Julian Brassard soit nommé Promain pour l'exercice 1918  
 tonante.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que la sommission de M<sup>e</sup> Pierre Robelin #17<sup>e</sup> pour l'entretien d'hiver de la  
 montée Filhoars soit acceptée et qui avis lui en soit donné

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Secondé par " Ulysse Brousseau  
 que M<sup>e</sup> Jules Brassard soit nommé auditeur des biens de la Corporation  
 304<sup>e</sup> pour l'année 1917, et qui lui soit alloué #5<sup>e</sup> pour son travail

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que l'entretien d'hiver de la montée Brisson soit fait à la fourrière  
 à raison de 75<sup>f</sup> de l'heure avec 2 chevaux et 1 homme pour la surveillance  
 de M<sup>e</sup> Louis Jolinville.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ulysse Brousseau  
 Secondé par " Arthur Labonté

fait 16.1.18 que le Conseil du Canton Joly demande au conseil du Village de Labelle  
 de nous venir en aide pour la moitié dans les frais d'entretien  
 du chemin de la Prairie de Castor qui lui est plus utile qu'au Canton

lui-même, et que l'onseur Julien Brassard soit délégué par le Conseil du Canton Joly pour défendre cette cause au sein du Conseil du Village de Labelle à sa prochaine séance.

*Adopté unanimement*

*fait le*  
*Que le Secrétaire à la cause au Gouvernement nous rappelle la demande*  
*faite le 5 Décembre 1917 concernant le Rang E*  
*Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard*  
*Secondé par — — Arthur Labonté*  
*que la séance soit levée*

*Adopté unanimement.*

*Jules St-Louis*  
*Secrétaire*

*Louis Duboisville*  
*Maire*

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province du Québec A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 4 février 1918 à 11 h<sup>15</sup> du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard Arthur Labonté et Mr. Brousseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par — — Arthur Labonté

que les minutes de la Séance du 15 Janvier 1918 soient acceptées et signées  
*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par — — Arthur Labonté

que Monsieur le Maire Louis Duboisville soit délégué par le Conseil du Canton Joly pour le représenter à la Séance du Conseil de Comté qui aura lieu à Pont-Laurier le 6 courant, que ses dépenses soient payées par le Conseil, mais qu'il appuie spécialement toutes propositions qui seront faites pour que les frais de déplacement des maires qui se rendent aux séances du conseil de Comté soient à la charge du dit conseil de Comté.

*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par — — Arthur Labonté

que le Secrétaire trésorier fasse un règlement pour que le vote secret soit adopté par la Municipalité du Canton Joly pour les élections

municipale et toute votation en général qu'avoir ou soit donné à la Poste de l'Eglise  
Adopté unanimement

Proposé par l'le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par " Alie Broussard  
que la Siance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Léonard  
Alie Broussard*

*Goris Lubinville  
Maire.*

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle district de Montcalm ordinaire des séances le 4 mars 1918 à 10 h/ heure du matin conformément à la loi du 26 juillet 1890 aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Lubinville et messieurs les Conseillers Julian Brassard, Gustave Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le Conseiller Gustave Brisson  
Secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la Siance du 4 Janvier dernier soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par " Gustave Brisson

Que le Règlement n° 39 concernant le vote secret tel que lu au Conseil et reproduit ci-dessous soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier

Adopté Unanimement

### Règlement n° 39 concernant le vote Secret.

X A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 mars 1918 à 10 h heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Lubinville et messieurs les Conseillers Julian Brassard, Gustave Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Il est proposé par l'le Conseiller Julian Brassard

Secondé par Gustave Brisson

et résolu unanimement que le Règlement n° 39 ci-après soit homologué

Attendu qu'à une session du Conseil municipal du Canton Joly tenue le 4 janvier 1918 une résolution a été passée autorisant la secrétaire trésorière de cette

municipalité à préparer un règlement concernant le vote secret et à en donner avis public.

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lus au conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution, en considération, après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit :

Règlement n° 39

que suivant le souhait que nous donne l'article 290 du code municipal de la Province de Québec actuellement en force, le conseil municipal du Canton Joly ordonne par règlement que la votation aux élections municipales se fasse au scrutin secret ainsi qu'à toute autre votation, en général.

Labelle ce quatrième jour de mars mil neuf cent dix huit

Sigillé Jules Léonard

Secrétaire

Maire copie

Jules Léonard

Sigillé Louis Fabreville

Maire

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par Gustave Brisson

Que le conseil autorise <sup>à 8.8</sup> répondre à la lettre de la Commission des chemins de fer du 12 février 1918 que le chemin public faisant l'objet du procès Verbal dont copie nous a été remise ne servira pas seulement à sortir le colon du lot n° 35 E.

mais que les lots n° 37, 38 et 39 du même hameau soit pris au gouvernement par l'<sup>e</sup> Hormidas Labelle et Pierre Filion et que l'ancienne sortie du 35 E se trouve supprimée par le fait de la construction du nouveau chemin stipulé au procès verbal - nous en concluons que nous avons droit à demander un assainissement public, tel que demandé précédemment

Adopté unanimement

6 mots usagé  
des

Proposé par l'<sup>e</sup> le faire soit envoyé au cas le conseiller Arthur Labonté

Secondé par

Gustave Brisson

que l'on veuille le faire soit envoyé au conseil de Comté à l'ouverture à la prochaine séance du conseil pour appuyer la résolution passée à notre conseil en séance du 4 février 1918 demandant à ce que les frais de voyage des maires se rendant au conseil de comté soient supportés par le comté et ce dans le cas où cette résolution serait au programme de la dite séance du conseil de Comté

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par Gustave Brisson

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

50\$ à Louis Fabreville pour le corps frais de voyage au conseil de Comté en février 1918 .44.70  
& au Président d'Electio... 5.00

310 r à Raoul Labelle par le Intéressés de la Montée Filours.

sir

Travaux faits dans la Pontie le 9 Decembre 1917

\$ 3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par " Arthur Labonté

que l'audition des comptes soit acceptée telle que lue au conseil et examinée  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
Secondé par " Arthur Labonté  
que la Siance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Ledoux*  
Secrétaire  
x Louis Frébaultville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Provin en Québec A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
d'Assemblée du Canton Joly ordinaire des séances le 2 Avril 1918 à 11 heures du matin conformément  
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session  
sont présents Messieurs le Conseiller Julian Brassard. Frédéric David.  
Arthur Labonté et Pacificque Labelle fils formant quorum sous la Présidence  
de l'assesseur Julian Brassard Pro Maire

Sont absents M<sup>e</sup> Léon L. Jubinville et M<sup>e</sup> les conseillers Wm. Brouseau et G. Brisson.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Frédéric David.

Secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la Siance du 4 Mars dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Pacificque Labelle fils.

Secondé par " Arthur Labonté

que le conseil en attendant la décision de la Commission des chemins  
de fer demande à la dite commission de changer la vieille barrière  
actuellement existante. et de les placer au nouveau chemin construit  
suivant le procès verbal. pour permettre aux colons de sortir du Rang E.  
la crue des eaux les empêchant de sortir par un autre endroit et la faire  
refaire faire ce changement de suite

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Pacificque Labelle fils

or. 13 4. 18

que le Secrétaire Trésorier donne ordre à l'Inspecteur de voirie Dolphus Paradis  
de réparer le pont de la montée Chapleau qui se trouve sur le lot 40 G.

sur le chemin Chapleau et ce aussitôt que les travaux pourront se faire  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David.

Secondé par " Arthur Labonté

avis le 3.4.18 de convoquer par avis public tous les contribuables de la Paroisse du Canton Joly à se rendre à la séance spéciale du conseil municipal du Canton Joly qui sera tenue le lundi 8 avril courant à 10 heures du matin à la Salle ordinaire des séances pour y discuter la question du chemin de la Prairie de Castor et d'en donner avis aux Conseillers absents

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Pacificus Labelle fils.

Secondé par " Frédéric David

que le conseil s'adresse au gouvernement pour obtenir de l'aide pour exhausser le chemin et le pont du lot n° 10 du Rang B du Canton Joly parce que tous les ans, au printemps ce chemin est recouvert de 4 à 5 pieds d'eau et empêche complètement le trafic. Le conseil estime que les travaux à faire coûteront environ \$200<sup>00</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Fred. David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Leduc*  
Secrétaire

*Gustave Brassard*

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly suivant district de Montcalm résolution passée en séance du 2 Avril 1918 et avis régulièrement donné aux conseillers M<sup>r</sup> Labelle & David absents à la dite séance M<sup>r</sup> Ulric Brousseau et Gustave Brisson ainsi qu'à l'onier le pain Subinville et avis public lu à la porte de l'Eglise le 7 Avril tel qu'il appert du certificat de publication, tenue à la Salle ordinaire des Séances le 8 Avril 1918 à 10<sup>½</sup> heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents l'onier le pain Subinville et l'onier le conseiller Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. David, Ulric Brousseau, Arthur Labonté et Pacificus Labelle fils formant quorum sous la Présidence de l'onier le pain.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution communautaire la question en litige objet de la présente assemblée et sur ledit le vote de Paroisse doit se prononcer. Il est de savoir si le chemin communément appelé "chemin de la Prairie de Castor" continuera à être entretenu aux frais de la

municipalité du Canton Joly ou si celle-ci en abandonnera l'entretien et courra les risques des procès qui pourraient lui être intentés dans l'avenir.

On procéde ensuite au vote de paroisse comme ci-dessous:

Ont voté pour que le dit chemin continue à être entretenu par la municipalité Tessieu P. E. Forget et Honorius Lecompte. Total 2 votes

Ont voté pour que l'entretien en soit abandonné par la municipalité Tessieu, Hector Valiquette - Louis Valiquette, J.B. Cédillette - Jos. Simard, Henri Godard, Jules Brassard, André Brassard, Auguste Urbain.

Théodule Belisle - Évariste St-Jean, Denys Lanzon, Henri Brassard - Téléphone Parand, Raoul Labelle, Dorothé Belisle, Stanislas Filzours.

Alfred Fugère, Arthur Alarie, Donat Clément, Joseph Boivin.

Thomas Léontine - Téléphone Lafontaine, Daniel Rousseau. Total 23 votes.

Il y a donc 23 voix <sup>en faveur</sup> ~~en faveur~~ de ce que la Municipalité du Canton Joly abandonne l'entretien du chemin de la Prairie de Castor et courre les risques des procès qui pourraient lui être intentés dans l'avenir.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par " Ulric Rousseau

que comme suite au vote de Paroisse pris ci-joint, la majorité de ce vote étant en faveur de ce que la municipalité abandonne l'entretien du chemin de la Prairie de Castor le conseil décide donc de l'abandonner conformément à ce vote et charge l'Inspecteur de voirie de cette circonscription de poser à chaque extrémité du chemin, des pancartes indiquant que "ce chemin n'est pas à la charge de la Municipalité et que qui y passe le fait à ses risques et péril".

*(Adopté unanimement.)*

Ouvr<sup>s</sup> est reçu de M<sup>r</sup> P. E. Forget à l'effet que le chemin de la Prairie de Castor soit réparé de suite là où il y a deux bancs de glace. Le conseil donne ordre ce jour à l'Inspecteur ang. Urbain de réparer ces deux endroits de suite.

aussi écrit à O. Charbonneau la conception lui demandant d'envoyer au conseil le montant des dommages qu'il prétend lui être dus pour avoir versé avec son voyage de pain dans le chemin du Rang B. en indiquant la date et le lieu.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par " Gustave Brisson

que la séance soit levée

*Jules Léodoux  
Secrétaire*

*(Adopté unanimement.)  
x Louis Suberville  
Maire*

Canada

Province du Québec  
District de Montcalm,  
Canton de L'Isle-aux-Grues,

## Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 6 mai 1918 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Messieurs le Maire Louis Lubinville et Messieurs les conseillers, Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. David, Ulric Brousseau, Pac. Labelle fils formant quorum sous la Présidence de Messieurs le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par " Gustave Brisson

que les minutes des séances des 2 et 8 Avril dernier soient acceptées et lignées  
Adopté unanimement.

Section est faite au conseil d'un avis de l<sup>e</sup> P. E. Forget en date du 6 Mai 1918 demandant à ce que le chemin de la Prairie de Castor soit réparé convenablement à défaut de quoi des procédures seront prises contre la Municipalité du Canton Joly.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par " Pacificus Labelle fils.

que, se basant sur le vote public rendu en session spéciale du 8 avril dernier au sujet de la Prairie de Castor le conseil se tient à ce vote.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Pacificus Labelle fils.

Secondé par " Ulric Brousseau

que la démission de l<sup>e</sup> Fred. David comme conseiller pour la raison qui il n'est plus propriétaire et que ses occupations en dehors l'empêchent d'assister au conseil annuel et assommants soit acceptée et qu'il soit remplacé par l<sup>e</sup> Horridus Labelle fils.

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par " Fred. David

que John Ledoux soit nommé Secrétaire trésorier au salaire de \$100<sup>00</sup> pour un

Adopté unanimement.

Le compte de l<sup>e</sup> le Chabotneau pour dommages encourus le 25 Mars dernier par le fait du mauvais état des chemins est soumis au Conseil et il est

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Ulric Brousseau

que le conseil décide que le Secrétaire trésorier donne communication de ce compte à l<sup>e</sup> Henri Brassard et lui en fasse de l'entendu avec l<sup>e</sup> le Chabotneau

Adopté unanimement.

Propose par l<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par , Pacificque Labelle fils  
 que les changements suivants soient faits au Rôle d'Évaluation  
 Remplace le nom de l<sup>e</sup> Ernest Renaud au N° 41 soit remplacé par celui de P. E. Godard  
 Fred. David . 32 pour le lot N° 11 B par " Fred. David fils  
 " 32 . 12 B . " Nap. David fils  
 Aug. Orban . 100 . J. Julesville fils.  
 Adopté unanimement

Propose par l<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Seconde par Gustave Brisson

que le compte ci-dessous soient accepté & payé.

297 à P. Robin par le Intérêse	- Entretien hiver monte Giljouin.	✓	17.00
1464 à J. Boivin	" front Boivin	✓	7.00
794 à J. Boivin	" matié Languen	✓	40.00
794 à J. Boivin	" Chapleau	✓	40.00
184 à J. Brassard	" Brassard G.	✓	25.00
170 à Nap. Gilma	" Lang i Lmanf	✓	15.00
61 à Aug. Orban	" Orban	✓	12.00
85 à J. Bel Lagontaine	" Brisson	✓	6.10
83 à Louis Hayer	" "	✓	3.00
83 à Louis Hayer	" "	✓	40.95
204 à fils Brassard par la Corp <sup>o</sup>	" Lang J	✓	15.00
un à fils Ledoux pour l'Enseigne	"		3.00
65 à Leon Leconte par la Corp <sup>o</sup> pour Entretien hiver du lot concédé du rang i pour lots 1 à 10	Langue	✓	5.00
62 à Aug. Orban	" Chemin Prairie de Cator	✓	25.93
62 à	" Lots 24. 25. 26 G.	✓	4.50
64 à J. Boivin par J. M. Gibon	Lots 36. 37 H	✓	8.00
182 à " par la Corp <sup>o</sup> location chargee lots 24. 25. 26 G	sa frontière Lang J	✓	0.50
64 à Raoul Labelle par B. Valiquette	sa frontière Lang F	✓	1.00
211 à T. Poncelet par le Intérêse	monte Lang H.	✓	2.00
250 à	de Lots 3 <sup>i</sup> - 14. 15. 16 J	✓	16.00
304 à fils Brassard par la Corp <sup>o</sup>	Lot N° 4 <sup>i</sup> (hiver 1916.17 - 1917.18 et Rep <sup>o</sup> part)	✓	7.75
168 à J. J. Lacombe	" Lots 11 <sup>i</sup> - 13 et 14 <sup>J</sup>	✓	1.50
54 à L. Gauthier fils	" "	✓	0.50
54 " par O. Gadbois	sa frontière Lang J	✓	0.50
322 " par W. Bélanger	sa part monte Lang i	✓	1.00
54 " L. Gauthier fils par la Corp <sup>o</sup>	Lots 11 <sup>i</sup> - 13. 14 <sup>J</sup>	✓	2.50
54 " par O. Gadbois	sa frontière Lang J	✓	0.50
322 " par W. Bélanger	sa part monte Lang i	✓	1.00
167 " O. Gadbois par la Corp <sup>o</sup>	Lots 11 <sup>i</sup> - 13. 14 <sup>J</sup>	✓	1.60

à Reporter

140\$	à P. Clot fils	par la Comp <sup>e</sup> Entretien hiver 1917-18.	Lot 11-13-14	3.10
140\$	"	par D. Gadbois	sapinière Rang 1	0.50
140\$	"	par M. Belanger	sa part de lande Rang 1	1.00
140\$			Adopté unanimement	

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller J. Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Urie Brousseau  
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
Secrétaire

Louis Turbinville  
Maire

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire district de Joncteville des séances le 4. juillet 1918 à 10 h ½ heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à ladite session, sont présents

Monsieur le Maire Louis Turbinville et plusieurs des conseillers Jules Brassard, Urie Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Urie Brousseau

Secondé par Arthur Labonté

que le minute de la séance du 6 Mai 1918 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Urie Brousseau

Secondé par Arthur Labonté

que en réponse à la lettre du Eng. Princier du 13 mai 1918 le conseil charge le Secrétaire trésorier de lui écrire que la Municipalité se soumet au jugement de la Commission des chemins de fer mais conditionnellement à ce que les travaux soient exécutés immédiatement, la situation telle qu'elle existe maintenant étant très préjudiciable aux récoltes du propriétaire du lot 35 %.

Adopté unanimement.

Communication est faite d'une motion proposée au conseil de comté à la séance du 13 mai 1918 par l<sup>e</sup> Eng. Boillier pour passer un règlement fixant à 2 ½" au moins et 4" au plus la largeur de l'angle de route des voitures destinées à porter de lourdes charges, après examen de cet avis de motion il est

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Jules Brassard

Secondé par Arthur Labonté

que le conseil municipal du Canton Joly s'oppose énergiquement à ce règlement

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par ~, Julian Brassard  
 le 5.6.18 que l'Inspecteur de voirie actuel l'<sup>e</sup> Aug. Orban soit remplacé par Louis Julesmaillé fils.  
 Aug. Orban étant souvent absent de la paroisse.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil de la lettre de l'<sup>e</sup> O. Charbonneau du 26 mai 1918  
 Le Secrétaire Trésorier est chargé de lui répondre que nous avons avis l'<sup>e</sup> Henri Brassard  
 de s'entremettre avec lui pour établir toutes procédures toujours courtoises pour l'une  
 et l'autre des deux frontières.

Proposé par l'<sup>e</sup> conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par " Arthur Labonté  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

322 \$ à Olivier Gadbois par les Yvel. de la montée du rang # Entebien du 1 <sup>er</sup> mai 1917 au 1 <sup>er</sup> mai 1918	4 <sup>2</sup>
250 \$ à Hector Valiquette par moi Bigras. Entebien d'hiver de sa frontière.	✓ 3.00
70 \$ . Fred David	✓ 3.50
222 \$ . Wilfrid David	✓ 1.50
9 \$ . Henri Brassard	✓ 1.50 9.50
222 \$ .	
296 \$ .	

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> conseiller Julian Brassard  
 Secondé par Arthur Labonté

que le conseil après en considération la demande de l'<sup>e</sup> P.-E. Forget de prendre l'entebien  
 du chemin de la Prairie de castor à sa charge avec l'<sup>e</sup> Genet et l'<sup>e</sup> E. de l. Bastien ainsi que  
 le lot n° 26 du rang 6, si il est pris au gouvernement, et que l'<sup>e</sup> Forget serait débarrassé  
 de sa frontière actuelle du lot n° 29, partant du chemin de la Prairie de castor à elle jusqu'à  
 la ligne de l'<sup>e</sup> for. Larivière (lot 26 #) et que cette frontière soit reportée dans le chemin de  
 la Prairie de castor, que les intérêssés ci-dessus soient déchargés de toute participation  
 aux frais d'entretien & autres, de la montée Brisson - Orban hiver et été.  
 Le conseil décide de convoquer à une session spéciale qui aura lieu le lundi  
 10 juillet à 10h<sup>+</sup> du matin tous les intérêssés de la montée Brisson - Orban et  
 d'en donner aussi avis aux conseillers absents.

Adopté unanimement

Proposé par l'<sup>e</sup> Conseiller U. Brousseau

Secondé par A. Labonté

que la séance soit levée après 10h à 10h de moins

Adopté unanimement.

Jules Lédoux  
 Secrétaire

Louis Julesmaillé  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
district de L'Assomption  
M. Labelle.

À une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoquée et comme suite à une résolution en séance du 4<sup>e</sup> courant, tenue à la Salle ordinaire du Canton le 10 juin 1918 à 10 h 30 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents : Messieurs le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulysse Brousseau, Arthur Labonté et Pacifique Labelle fils formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire Louis Lubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil Statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
Secondé par Pacifique Labelle fils.

que le Règlement n° 31 soit amendé comme suit :

que les lots n° 19, 24 à 29 Rang G. soient détachés de toutes charges et entretien de la montée Brisson-Oulan, que la frontière du lot n° 29 depuis le chemin de la Prairie de Castor à aller à la limite du lot 26 R. soit prisé dans le chemin de la Prairie de Castor, que cette ancienne frontière du lot 29 R. ainsi que le bout du lot 26 R. soient formés si le gouvernement nous y autorise, jusqu'à l'ancien terrain de M<sup>r</sup> hap. Ouliguy et si l'autorisation ne nous est pas accordée, ce bout de chemin restera à la charge des intéressés.

Ent. J. E.

Que les propriétaires des lots 19, 24 à 29 de Rang G. prennent à leur charge tous les frais d'entretien, réparation et construction de clôtures et toutes responsabilités du chemin de la Prairie de Castor pendant le bout de la nouvelle frontière de M<sup>r</sup> P. E. Forget à aller jusqu'à la frontière Oulan et que le coût de l'entretien et de tous travaux, clôtures &c soient répartis entre les propriétaires des lots 19, 24 à 29 du Rang G. au prorata de leur évaluation.

Proposé un amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
Secondé " " " " Ulysse Brousseau

que le Règlement n° 31 soit amendé comme ci-dessus. Sauf que l'entretien de l'ancienne frontière de M<sup>r</sup> P. E. Forget à aller jusqu'à l'ancien terrain de M<sup>r</sup> hap. Ouliguy soit à la charge de la Paroisse.

ont voté pour l'amendement Messieurs. G. Brisson, U. Brousseau, A. Labonté la motion principale M. Brassard et P. Labelle fils.

M<sup>r</sup> P. Labelle fils ayant pas compris la motion principale déclare au vote, voter pour l'amendement.

La proposition un amendement ayant reuni le plus grand nombre de voix est acceptée unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre du Mr. H. J. Humphrey, secrétaire de la C. & P. R. en date du 4<sup>e</sup> demandant au Canton Joly de déposer \$130<sup>00</sup> pour couvrir le frais de construction d'un crossing public à la nouvelle montée Milgours lot 35E.

Le conseil autorise le Secrétaire trésorier de répondre à cette lettre en demandant simplement un crossing privé vis à vis le nouveau chemin c'est à dire de changer le ancien chemin existante un peu plus loin et le place au nouveau chemin ce qui serait beaucoup moins coûteux

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller G. Brassard

Secondé par " M. Brousseau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de l'hôtel de la poste le 2 juillet 1918 à 10<sup>½</sup> h<sup>15</sup> du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs le Conseiller Julien Brassard  
H. Labelle fils, Gustave Brisson, Ulric Brisson et Sac. Labelle fils, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 4 juin dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé " " H. Labelle fils

que l'acceptation des minutes de la séance du 10 juin dernier soit renvoyée à une séance spéciale qui sera convoquée aussitôt que le Secrétaire trésorier saura du Ministre de la Colonisation ce qu'il comprend par intérêts d'après la lettre du 29 juin 1918, si ce sont ceux qui ont leurs sorties dans le bout de chemin qui on veut fermer ou ceux qui sont attaché aux traverses de la route que l'on veut fermer.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Pac. Labell fil  
Secondé par M<sup>e</sup> Ulric Brasseur  
que le rôle d'évaluation soit révisé, amélioré et harmonisé avec les  
modifications suivantes:

- # 16. Remplace le nom de Gustave L'jean par celui de Adrien Cudelotte
- # 17 " Louis Gagnon Jos. Paradis Langlois
- # 18 " John Vallet Napoleon Belisle.
- # 33 " Godfrid Pasquette Adelard Forgette.
- # 32 " Fred. David Pénie pour celui de Fred. David fils pour l'lot n° 11 Evaluation 360<sup>00</sup>
- # " " " Nap. David 12 " 140<sup>00</sup>
- # 41 " Ernest Renaud pour celui de P. E. Godard.
- # 42 change l. Eval<sup>00</sup> des Bâtisses à l. Recompte et les parts de 120<sup>00</sup> à 170<sup>00</sup> l. Eval<sup>00</sup> total 530<sup>00</sup>
- # 44 Remplace le nom de Jos. Milfours par celui de Pierre Milfours.
- # 48 ajouter à l. Eval<sup>00</sup> de Stan. Milfours + 25<sup>00</sup> pour la bâtière soit en tout 225<sup>00</sup>
- # 53 Remplace le nom de Hector Valiquette par celui de Henri Valiquette et
- # diminuer l. Eval<sup>00</sup> du bâtiment de 125<sup>00</sup> soit une Eval<sup>00</sup> totale de 155<sup>00</sup> au lieu de 380<sup>00</sup>.
- # 56 Supprimer l. Evaluation de la C<sup>0</sup> immobilier bûcheron
- # 57 " Victor Nazire.
- # 62 Diminuer l. Evaluation du terrain de Aug. Brisson de 30<sup>00</sup>
- # 62<sup>A</sup> Entre le nom de H. Delorme pour un partie des lots 204, 215 & 216 l. Eval<sup>00</sup> = 30<sup>00</sup>
- # 64. Remplacer le nom de Alph. Belanger fil par celui de D. G-4<sup>00</sup> ou André
- # 67 " P. E. Forget Lucien Forget.
- # 88 " John E. M. Côte Rose Labelle
- # 89 " A. J. A. Macdonald P. E. Forget.
- # 91 " J. B. Grindras Jos. Wallbecq.
- # 96 pour l. eval<sup>00</sup> de Jos. Savoie pour le bâtière de 250<sup>00</sup> à 275<sup>00</sup>
- # 100 " Aug. Ouellet S. Lubinville fil
- # 106 Diminuer l. Eval<sup>00</sup> de P. E. Godard de 150<sup>00</sup> montant des bâtières brûlées.
- # 117 Remplace le nom de Canton Joly par celui de Jules Brassard et diminuer l. eval<sup>00</sup> de 40<sup>00</sup> montant des bâtières qui ont été enlevées
- # 118 " Jules Gagnon pour la bâtière de 150<sup>00</sup> à 175<sup>00</sup>
- # 132 Supprimer l. Evaluation de Jos. Bolduc
- # 133 " Alex. Côte Père 133
- # 134 " Jules Brassard
- # 137 " Jos. Savigne.

Adopté unanimement

Communication est faite au conseil de la lettre de M<sup>e</sup> Kavanaugh. Leprie  
et Lacoste au sujet du mauvais état du chemin Chapleau et du deux  
ports. Danny G., il est

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. Brassard

Secondé par M<sup>e</sup> Jules Brassard

Le 5 juillet que le Secrétaire donne avis à l'Inspecteur de Voies d'eau à  
M. M. L. et le 5 juillet

fais réparer cela de suite.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller G. Brisson

Secondé par J. Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

146<sup>t</sup> Payable à P. Clot fils par la Corp<sup>ou</sup> pour bravaux fait sur le lot 11.13<sup>i</sup> et 14<sup>j</sup> 2 fours 4.00

Paul Brassard 1.7.18364<sup>t</sup> Paul Brassard monté du Rang J 3 . 6.00

54<sup>t</sup> Charles " 3 . 6.00

54<sup>t</sup> L. Gauthier fils " 2 . 4.00

54<sup>t</sup> Ach. Gauthier fils à son " 2 .. 4.00

54<sup>t</sup> " par W. Belanger sa part monté Rang i 1 . 2.00

329<sup>t</sup> Aug. Siforin par Joseph Vennat pour l'imp. clôture de lugne et avis 3.60

328<sup>t</sup> " par les Intéressés de la Montée Brisson. bravaux Ete 1918 18.19 et 20 juin.

50<sup>t</sup> à L. Guérinville Père 3 fours 6.00

50<sup>t</sup> J. Neilleur 3 . 6.00

335<sup>t</sup> bil. Lafontaine 3 . 6.00

50<sup>t</sup> Louis Hoyer 3 . 6.00

61<sup>t</sup> Louis Guérinville fils 3 . avec cheval 9.00

50<sup>t</sup> Louis Bellon 3 . 6.00

311<sup>t</sup> Auguste Labelle 3 . 6.00

73<sup>t</sup> François Walleracq 3 . 6.00

74<sup>t</sup> Pierre Battidor 3 . 6.00

74<sup>t</sup> Joseph " Père 1 avec chevaux 5.00

74<sup>t</sup> " " 1/2 3.00

74<sup>t</sup> " " " 1/2 avec 1 cheval 1.50

74<sup>t</sup> " " fils 2 4.00

74<sup>t</sup> Emile " 2 4.00

329<sup>t</sup> Aug. Siforin 2 4.00

329<sup>t</sup> Abondillier Siforin 1 2.00

329<sup>t</sup> Arthur " 1 2.00

310<sup>t</sup> Lucien Rochon 1 2 .. 84.50

335<sup>t</sup> Edéphon Lafontaine 2 morceaux de bois 8x8x13. 1.00

62<sup>t</sup> L. Guérinville fils 5 4x5x13' 8.00

à divers par les Int. montée Brassard G. bravaux Ete 1918 43.00

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller U. Brisson

Secondé J. Labelle fils

qui il doit accordé à l'Imp. P. Clot fils. 12<sup>t</sup> pour le cot. Pantal. et 20<sup>t</sup> pour la Montée du Rang J

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller G. Brisson

Secondé J. Brassard

Louis Guérinville

que la somme soit élevée

Jules Lédoeur Maire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

district de L'Assomption  
Cte Labelle, 2<sup>e</sup> div<sup>e</sup> à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordininaire des séances, le 5 Aout 1918 à 10<sup>h</sup> heure du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Dubéville, et Messieurs les Conseillers Julian Brassard, Gustave Brisson et Ulric Brasseur formant quorum sous la Présidence de l'ancien Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil Statuté et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard.

Secondé par Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 2 juillet 1918 soient acceptées et signées sauf que la résolution homologuant le rôle d'évaluation soit amendée comme suit en y ajoutant:

Entiére labelle 1<sup>e</sup> lot n° 369 du rang E.  
2.8.8.18

Terrain valeur à \$100"

2<sup>e</sup> N 38

2 \$100"

3<sup>e</sup> 24.25 rang S. Leopold Genet

200". Batisse 100."

Entiére labelle 4<sup>e</sup> N du rang E.  
2.8.8.18

\$100"

5<sup>e</sup> 39

4.100"

Offert à l'évaluation du C.P.R de 500... à 1000-9

Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> A. J. Humphreys superintendant de la C<sup>e</sup> du C.P.R. en date du 28 Juin 1918 F.C. 9392. et d'une lettre de la Commission des chemins de fer en date du 1<sup>e</sup> Aout 1918 N 28324. Le conseil autorise le Secrétaire permanent à faire signer par M<sup>r</sup> Raoul Labelle, une lettre dans laquelle il consent à ce que la barrière placée sur son terrain soit changée de place comme il est dit dans la lettre de M<sup>r</sup> Humphreys.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller U. Brasseur

Secondé par M<sup>e</sup> Julian Brassard.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

par le bûcheron de la montagne Brisson Urban travail fait en Juin 1918

50\$ à Louis Dubéville.	1/2 four	1.00
50\$ à Louis Boisjoly	1/2 four	1.00
50\$ à Tel. Lafontaine	1/2 four	1.00
60\$ à L. Dubéville fils	1/2 . avec cheval	1.50
50\$ à L. Nixon	1/2 .	1.00
75\$ à Pierre Laindon	1/2 .	1.50
10\$ à Jean Laindon fils	1/2 . avec cheval	1.50
10\$ , fils	1/2 .	1.00
10\$ à Emile Laindon	1/2 .	1.00

		Départ	
334 à F <sup>co</sup> Malbecq.	1/2 jour		17.-
329 à André Lefebvre	1/2		1.-
329 à Abondillius	1/2		1.-
329 à Arthur	1/2		1.-
508 à Magloire Labelle	1/2		1.-
508 à Jules Meilleur	1 1/2		3.-
320 à Louis Rochon	1/2		1... 26.00
434 à Abondillius David	par le bord du pont mireau en juin 1918. Rep <sup>t</sup> du front	P	5.50
894 " "	rep <sup>t</sup> frontière n <sup>e</sup> Biogras en Sept. 1917	P	1.00
708 " "	par le bord du pont David en Sept. 1917	P	
912 à Wilfrid David	3 heures	P	0.75
434 Abondillius David	3		0.75
1144 à Louis Valoisquette	3 "		0.75
222 à Hector	3 "		0.75
1964 à Henri Brassard	3		0.75
908 à Jules David	3		0.75
964 à Deniai Langon	3		0.75
294 à Lodewijk Paquette	3		0.75
3094 à B. Paradi	648 pieds bois machis ~ 20..		12.96 18.96
3224 à Olivier Gaudreault	par la montée Rang R. Entierde montée Juillet 1918		7.00
2504 à Louis Batisse et frère			12.00
68 à Alfred Guigui	Entierde d'hiver de lots 23-24. 25 i		
634 par le corp <sup>t</sup> Lot 23. Lot 24	<sup>6.40</sup> <sup>6.50</sup>		12.90
634 par Chois. Salente Lot 25 i	<sup>26</sup>		5.10
1974 à Payable par la C <sup>t</sup> Frontière du Rang J. Bravau <sup>r</sup> <sup>juillet</sup> 1918			
3394 à Paul Brassard. homme et combeur 4 jours.			12..
5394 à Charles	1 sole		8.. 20..
5394 à Payable par la Corp <sup>t</sup> Frontière Paxton Bravau <sup>r</sup> <sup>juillet</sup> 1918			
544 à Arthur Gauthier fils de Louis - 1 jour et gheue.			3.80
544 à Henri " " 1 jour avec combeur. gheue <sup>3.40</sup> <sup>1.80</sup>			4.80
544 à Pclot fils 1 jour et gheue			3.80 12.40
544 à Payable par la Corp <sup>t</sup>			
544 à Henri Gauthier 8 h <sup>r</sup> avec combeur. Lot 13 i			2..
544 à Arthur Gauthier 8 h <sup>r</sup> " frontière al. côté J			2..

*Adopté unanimement*

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Seconde Gustave Brissey

que le conseil du Canton foy donne ordre au Secrétaire trésorier  
de donner avis à la poste de l'église qu'un règlement sera passé  
à suivre.

à la prochaine séance pour fixer une taxe de 1\$ dans le budget  
pour renouveler les dépenses au 31 Décembre 1917.

A adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Alric Brousseau  
Secondé par Jules Brassard  
que la séance soit levée.

A adopté unanimement.

Jules Sébastien  
Secondé par

Louis Duboisville  
Maire

Canada

### Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire  
district de L'Assomption des séances le 3 Septembre 1918 à 10½ heures du matin conformément aux dispo-  
sitions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
Messieurs le Maire Louis Duboisville et Messieurs les conseillers Julian Brassard  
Corn. Labelle fils et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence  
de l'assesseur le faire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par Corn. Labelle fils.

que les minutes de la séance du 5 Août 1918 soient acceptées et signées

A adopté unanimement.

### De chemin de la Prairie de Castor.

Le conseil après avoir entendu les arguments exposés par M<sup>e</sup> F. de S. Bastien remet  
la discussion de cette question à la prochaine assemblée à laquelle tous les  
Conseillers seront spécialement priés d'assister et prendre une décision à ce sujet  
de l'achat de 100. pour la montée du Rang 5.

Communication est faite au Conseil d'un achat de 100. reçu du gouvernement  
au nom du Secrétariat briseur pour réparation de la montée du Rang 5.

Il est proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par Corn. Labelle fils

que M<sup>e</sup> Louis Gauthier fils soit nommé conducteur des travaux  
que il emploie comme le disent les Instructions, les colons du Rang autant que possible  
et que ce chemin soit travaillé convenablement surtout le parcours de la montée

A adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé A. Labonté

que le Secrét. briseur à la Bell Telephone C<sup>o</sup> d'avoir à reculer tous ses postes du Rang 5  
lesquels nuisent à la circulation.

A adopté unanimement.

Proposé par le conseiller E. Labelle fils  
Secondé par — A. Labonté

que comme suite à la lettre du C.P.R. du 28 juillet 1918 n° F.C. 9392, le Secrétaire trésorier envoie à la dite C<sup>a</sup> la somme demandée de \$90<sup>00</sup><sup>privé</sup> pour le nouveau crossing et le changement des barrières au lot 35 F. tout en demandant à nouveau à la C<sup>a</sup> que ces travaux soient fait gratuitement ou tout au moins dans les conditions les plus économiques possibles pour la Corporation, cette somme de \$90<sup>00</sup> sera à répartir entre tous les intérêts attachés au procès verbal du 26 juillet 1917 et ceux qui ont pris les lots du Rang E. du 36 au 40. et suivant les conditions du susdit procès verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Julien Brassard  
Secondé par " Arthur Labonté

Le 4.9.18 que l'Inspecteur de voirie Dolphine Paradis soit avisé d'avoir à faire réparer le chemin allant à la petite minoterie lots 34, 35 G. à la grosse roche et aussi le pont du crique noir lequel surtout doit être réparé de suite.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard

Secondé par " E. Labelle fils  
que l'Inspecteur Lubinville fils pour réparation du pont Dauphin soit accepté et payé — # 2<sup>7</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Arthur Labonté

que après lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis<sup>donné</sup> par le Secrétaire trésorier le 24 Aout 1918 au sujet de la taxe municipale de 1918 le règlement n° 40 tel que ci-dessous soit homologué et signé par l<sup>e</sup> l'avis et le Secrétaire trésorier Règlement n° 40.

Fixant le taux de la Taxe municipale pour l'année 1918.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 3 Septembre 1918 à 10<sup>h</sup> heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le maire Louis Lubinville et messieurs les Conseillers Julien Brassard, Mme. Labelle fils et Arthur Labonté formant quorum tous la Témoins de Monsieur le maire.

Il est proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard.

Secondé par " Arthur Labonté

et résolu unanimement que le règlement ci-après soit homologué et signé par Monsieur le maire et le Secrétaire trésorier.

Etendre qu'à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly

le 5 Octobre 1918 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement concernant le taux de la taxe municipale pour l'année 1918 et à donner avis public en conséquence.

Attendre que avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et l'avis de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendre que le conseil a pris la dite résolution en considération.

Attendre qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent quatre-vingt huit dollars et quatre-vingt huit cents soit prélevée par cotisation ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la Municipalité du canton solo pour rembourser les dépenses de l'année finissant le 31 Décembre 1917 savoir:

Boyes de la Salle publique	\$ 25.00
Fonds d'abris et fûts	, 24.06
Intérêts	, 48.00
Conseil de Compte	. 10.54
Clôtures	. 64.25
Chemins	. 205.39
Salaire du Secrétaire	. 75..
Baxes diverses	. 6.73
Divers	. 39.91
	\$ 488.88

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Qui afin de rembourser la somme de \$ 488.<sup>88</sup> due par la corporation pour les causes et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans chaque cent piastre de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité du canton solo soit, par la présente imposée et devra être prélevée à la manière suivue par la loi et que le Secrétaire du Conseil, au bureau duquel la dite somme de \$ 488.88 à être cotisée et collectée comme sur dit sera due et payable, sera tenu de faire un rôle de perception assuré de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par la présente au plus tard après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 3<sup>me</sup> jour de Septembre 1918

Sigles : Paul Laboue  
Jean Labonté

Sigle : Louis Lubinville  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller de Labelle fils  
Secondé par At. Labonté

Ordonné le 5.9.18  
que l'Inspecteur de voirie L. Lubinville fils soit autorisé à réparer le pont du Dauphiné au mieux de l'intérêt de la Corporation

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> Art. Labonté  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lédoix  
 Secrétaire

Louis Juhiville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province Québec A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue distinctement à la salle ordinaire des séances le 23 Septembre 1918 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Messieurs le maire Louis Juhiville et Messieurs les conseillers Julian Brassard H. Labelle fils et Pac. Labelle formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Pac. Labelle  
 Secondé par M<sup>e</sup> H. Labelle fils

que Monsieur Jule Brassard soit nommé conducteur des travaux de la Montée du Rang J et que ces travaux soient faits immédiatement

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> Pac. Labelle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lédoix  
 Secrétaire

Louis Juhiville  
 Maire

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil municipal du canton Joly  
 district de L'Orée-du-Nord tenue à la salle ordinaire des séances le 7 octobre 1918 à  
 Comté Labelle 11 heures du matin conformément aux dispositions du code  
 municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
 Messieurs les conseillers Julian Brassard, Horace Labelle fils  
 Ulric Brousseau et Gustave Brisson formant quorum sous  
 la Présidence de M<sup>r</sup> Julian Brassard nommé protomaire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau.

Secondé par M<sup>r</sup> Labelle fils

que M<sup>r</sup> Julian Brassard soit nommé maire protomaire

*Adopté unanimement*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller H. Labelle fils

Secondé par Ulric Brousseau

que les minutes des séances des 3 et 23 Septembre dernier  
 soient acceptées et signées.

*Adopté unanimement*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par Horace Labelle fils

que le Secrétaire trésorier écrive à la C<sup>e</sup> du C.P.R. pour demander  
 pourquoi les travaux sont arrêtés au crossing du filiale 82<sup>8</sup>  
 et lui dire qu'il y a urgence à ce que ces travaux se terminent  
 de suite.

*Adopté unanimement*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par Ulric Brousseau

que le conseil donne ordre à M<sup>r</sup> W. Hantel ici présent d'avoir  
 à motte passable sa frontière du lot n<sup>o</sup> 7 du rang D dans le délai  
 de huit jours, après ce délai si les travaux ne sont pas fait  
 que l'Inspecteur de voirie Raoul Labelle soit autorisé à les  
 faire à la charge de M<sup>r</sup> W. Hantel \*

*Adopté unanimement*

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par Horace Labelle fils.

que le Secrétaire trésorier donne un avis public qui me réclame  
 sera préparé, examiné et homologué à la séance du 1<sup>er</sup> novembre prochain  
 pour amender le procès verbal du Superintendent spécial M<sup>r</sup> P. B. Pédillotte  
 du 31 juillet 1916. comme suit:

Labelle 9-10-18

En supprimant : "mais à partis de la fontaine du chemin nouveau, au chemin de la Pothière  
 "le bout du chemin de la petite minerve se rendant jusqu'au Rang H  
 "sera en propriété à la charge des propriétaires des lots 30, 31, 32, 33, 34, 35  
 "du Rang G. qui seront également attachés à l'entretien du pont.  
 Et en le remplaçant par.

"que le bout du chemin du Rang G. partant de la fontaine du  
 "nouveau chemin objet du procès verbal du Maire d'arrondissement Spéciale n°  
 "f. B. Lédiolte du 31 juillet 1916 jusqu'au Rang H. ainsi que  
 "le pont du ruisseau noir seront à la charge de tous les  
 "Intéressés de la montée Chapleau Rang G. & H. des lots 30 à 40  
 "du Rang G. et 34 à 37 du Rang H  
 "et qui aura personnel ou soit donné également à tous les Intéressés  
 "de la montée Chapleau.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ulric Brousseau  
 Secondé par — — B. Labelle fils.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

315F à Aug. Brisson par les Intéressés de la montée Brisson-Caban

164 pour avoir enlevé un arbre dans le chemin du bord du lac Labelle le 25.5.18 \$ 1<sup>50</sup>

43 à Alouettes David. par les Intéressés aux pont Rang B.

réparation du pont Bigras le 9 Août 1918

\$ 1.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson

Secondé par — — Ulric Brousseau

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Lédoix  
 Secr. Brisson

général Brousseau  
7e mai

Canada  
Province de Québec  
district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à St-Labell le 5 Novembre 1918 à 10 $\frac{1}{2}$  heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau, Léonide Labelle et Arthur Labonté formant quorum lors la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 7 Octobre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Julien Brassard

qui après lecture de l'avis public et d'un certificat de publication de cet avis donné par le Secrétaire Trésorier le 9 octobre 1918 au sujet de l'amendement au procès verbal du Superintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Léveillé du 31 juillet 1916 le règlement n° 41 tel que reproduit ci-dessous soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n° 41

À une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 4 novembre 1918 à 10 $\frac{1}{2}$  heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jabinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau, T. Labelle et Arthur Labonté.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Julien Brassard

et résolu unanimement que le règlement ci-après soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue le 7 Octobre 1918 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement pour amender le procès verbal du Superintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Léveillé du 31 juillet 1916

Attendu que avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lu au Conseil.  
Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération.  
Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil  
que le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit.

Règlement n° 41

Amendant le procès verbal du Sûrintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916 pour ouvrir un chemin de sortie pour les lots 30, 31, 32, 33, 34, 35 du Rang G du Canton Foley comme suit:

- 1<sup>e</sup> En supprimant les mots: mais à partir de la jonction du chemin nouveau au chemin de la Petite Minerve, le bout du chemin de la petite minerve se rendant jusqu'au Rang H sera en montée à la charge des propriétaires des lots 30, 31, 32, 33, 34 et 35 du Rang G, qui seront également attachés à l'entretien du pont.
- 2<sup>e</sup> Et en le remplaçant par:  
que le bout du chemin du Rang G, partant de la jonction du chemin nouveau objet du procès verbal du Sûrintendant spécial M<sup>r</sup> J. B. Cédillotte du 31 juillet 1916 jusqu'au Rang H ainsi que le pont de cuivre noir seront à la charge de tous les intérêts de la montée Chapleau Rang G et H. des lots 30 à 40 du Rang G et 34 à 37 du Rang H.

Sabreille ce 4 novembre 1918

Signdi Jules Ledoux Louis Subinville  
sous. bison maine  
 Traie copie certifiée

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Julian Brassard

+ que le nom de M<sup>r</sup> Adonias Paradis soit rattaché au rôle d'évaluation pour le lot n° 26 du rang 3 ancien lot de La Rivière. Évalué à 100<sup>00</sup>  
 + que le nom de M<sup>r</sup> Alexis Labey soit entré au rôle d'évaluation comme occupant des lots 3/4 et 25 Rang H.

(Adopté unanimement)

Propose par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Julian Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

311 1/2 à M<sup>r</sup> Nadal Sabreille par le bout de la montée bison. pour travaux faits le 6 Sept. au com<sup>me</sup> de la 1<sup>re</sup> montée avec 2 chevaux. 2<sup>50</sup>

104 1/2 à Delp. Paradis par la montée Chapleau. pour travaux faits dans le bout du chemin de la petite minerve qui est en montée 7.50

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté  
 secondé par Mme Brousseau  
 que l<sup>e</sup> julien Brassard soit nommé membre du Bureau local d'Hygiène  
 du canton poly en remplacement de M<sup>r</sup> Son Pie.  
 qu'il soit nommé officier exécutif du dit Bureau  
 et que l<sup>e</sup> le Docteur G. Dufresne soit nommé médecins du dit Bureau.  
 Le Bureau d'Hygiène se compose donc de l<sup>e</sup> L. Jabinville Pie, M. Brousseau et l<sup>e</sup> Brassard  
Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller julien Brassard.  
 secondé par Arthur Labonté  
 que le Secrétaire trésorier donne avis à l'Inspecteur de voirie du Rang B  
 w. Hubal le 5.11.18 d'avoir à faire effaroucher de suite des deux coté les chemins des lots  
 - ind le 7.11.18 n° 4 à 8 du Rang B. et le n° 19 anciennement nom Brigras  
Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 secondé par Racine Labelle  
 1<sup>o</sup> que l'Inspecteur de voirie M<sup>r</sup> Louis Jabinville fils. soit autorisé  
 av. 7.11.18 à remplacer les gardes sous du pont du Dauphiné qui ne sont plus  
 utilisables ainsi que les madriers absolument inserviables.; que  
 le Secrétaire trésorier voie l<sup>e</sup> f. B. Paradis et lui demande le prix  
 des madriers de 3" en frêche. 13' de long. et en informer  
 l'Inspecteur.

2<sup>o</sup> que le Secrétaire trésorier donne avis à l'Inspecteur du Rang A  
 av. 7.11.18 d'avoir à faire réparer de suite les gardes de corps du pont Sacelle  
 et sous le pont Clichillotte voie les intéressés pour s'entendre avec eux  
Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Racine Labelle  
 secondé par julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Légaré  
 Secrétaire

Louis Jabinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement  
 distiné à Montcalm convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 14 novembre 1918 à 11 h<sup>es</sup> du  
 matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province  
 de Québec à laquelle session sont présents : M. Louis Louis Lubinville  
 et Messieurs le Conseiller Julien Brassard, Commissaire Labell et Arthur Labonté  
 formant quorum sous la Présidence de l'ancien maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit :

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par M<sup>r</sup> Arthur Labonté

que comme suite à la demande de la C<sup>e</sup> du C.P.R. faite par son représentant  
 M<sup>r</sup> Walsh Road Master au Bureau du Secrétaire Général et communiquée  
 par celui-ci au Conseil et après délibération le Conseil décide d'accepter  
 la proposition de la C<sup>e</sup> du C.P.R. de faire un crossing public sur les lots 35<sup>F</sup>  
 et 36 pour le prix de \$115<sup>00</sup> au lieu de \$130<sup>00</sup> initialement demandé  
 et que le conseil supporte la différence de prix entre le prix du crossing  
 privé et du crossing public soit \$15<sup>00</sup> la balance \$90<sup>00</sup> étant à la charge  
 des intéressés suivant la résolution passée en séance du 3 Septembre dernier  
 et que le Secrétaire Général donne avis de la résolution ci-dessous de suite  
 à la C<sup>e</sup> du C.P.R.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller H. Labell  
 secondé par M<sup>r</sup> J. Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Léonard  
 Secrétaire Général

Louis Lubinville  
 Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly  
Province de Québec tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Décembre 1918 à 10 h<sup>es</sup>  
district d'Orford du matin conformément aux dispositions du code municipal de  
M. Labelle la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Dubinville et Messieurs les Conseillers  
Julien Brassard, Gustave Brisson et Pacificus Labelle fils  
formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution  
comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Pacificus Labelle fils  
que les minutes des séances des 4 et 14 novembre dernier soient  
acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Pacificus Labelle fils  
que les enchères faites à la porte de l'Eglise le 17 novembre 1918  
pour l'entretien d'enterrer diverses montées ci-dessous soient  
adjudiquées par contrat comme suit:

310 ✓	monte Milfours.	adjudicataire Magloire Labelle.	# 23-"
51 ✓		Ed. Léveillé	x . 5.-
29 ✓	Pont Boivin	Jules Brassard	20.- ✓
79 ✓		Jos. Boivin	50.- ✓
539 ✓	monte du Rang J.	Jos. Brousseau	55.-
533 ✓		Albert Martin	15.- ✓
112 ✓	Lauzon	Jos. Laindon	15.- ✓
118 ✓		Jules Brassard	40.- ✓
261 ✓	Renaud	Jos. Laindon	60.- ✓
337 ✓			
170 ✓	Daban		
264 ✓			
539 ✓	Rang i ch. de la Chapelle		
179 ✓			
74 ✓	Brisset		
264 ✓			

pour ce qui en est de la monte Brassard & la remette en vente et en  
attendant la nouvelle adjudication, que l'Inspecteur soit chargé de  
faire l'ouvrage nécessaire au cas de besoin.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
Secondé par M<sup>e</sup> Gustave Brisson

que le conseil demande au Département par l'intermédiaire de  
notre Député M<sup>e</sup> Leon Achim.

- fin d'août 1918
- 1<sup>er</sup> un octroi de \$ 100. - pour rehausser la côte sur le lot n<sup>o</sup> 1 du Rang D
  - 2<sup>me</sup> . . . . . 200 " . . . . . 10 . A
  - 3<sup>me</sup> à ce que le Département active l'envoi de l'argent de l'octroi n<sup>o</sup> 959

pour améliorer la montée du Rang T chemin de la chapelle dont les travaux sont finis depuis la mi-octobre dernier.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson

Secondé par " Pacificque Labelle fils

que M<sup>e</sup> Julien Brassard soit nommé Président pour l'Election du Jour férié prochain et qu'il lui soit alloué \$5<sup>00</sup> pour lui et son Secrétaire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Pacificque Labelle fils

que les comptes ci-dessous soit accepté et payé pour Répar<sup>ation</sup> du Pont Dauphiné payable par la corporation à

Payé à Alonie Steyer.	8 heures à 25 <sup>¢</sup>	\$ 2.00
62 <sup>1/2</sup> Louis Lubinville fils 8 . à 2 chevaux		" 4.00
soit Louis Lubinville fils 8 . 25 <sup>¢</sup>		. 2.00
soit 130 <sup>1/2</sup> Joseph Brisson 8 heures à 25 <sup>¢</sup>	24.96	
	: 40	
	- 2.00	
	\$ 30.36	

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Pacificque Labelle fils

Secondé par " Gustave Brisson

que pour que le Secrétaire puisse répondre à la lettre de la Commission des chemins de fer en date du 26 novembre dernier reçue ce matin Public le conseil prie Monsieur Julien Brassard d'aller faire l'examen du dit crossing et en faire rapport au Secrétaire trésorier qui se basera sur ce rapport pour répondre à la Commission des chemins de fer

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson

Secondé par " Pac-Labelle fils

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Ledoux  
Secrétaire*      *Louis Lubinville  
Maire*